



15.8 - ENTREPRENEUR EN VENTILATION

OBJECTIF DE L'EXAMEN ET DÉFINITION DE LA SOUS-CATÉGORIE VISÉE

La personne qui réussit l'examen peut agir à titre de répondant pour tous les travaux de construction compris dans la sous-catégorie suivante :

15.8 - Entrepreneur en ventilation

Cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui ne sont pas réservés exclusivement aux maîtres mécaniciens en tuyauterie et qui concernent les systèmes de circulation ou de distribution de l'air relatifs à la ventilation, à l'évacuation, à la compensation d'air et à la climatisation.

Elle autorise également les travaux de construction qui concernent les réseaux de gaines et la mise en place des appareils de chauffage d'un système de chauffage à air pulsé ainsi que les travaux de construction qui concernent les réseaux de gaines d'un système à air pulsé permettant le chauffage et la climatisation.

De plus, cette sous-catégorie autorise les travaux de construction qui concernent les appareils permettant le chauffage et la climatisation d'un système à air pulsé à la condition que l'entrepreneur soit également titulaire de la sous-catégorie 15.9 ou 15.10 appropriée.

Enfin, elle autorise les travaux de construction similaires ou connexes.

RENSEIGNEMENTS SUR L'EXAMEN

- Durée : 3 h
- Note de passage : 60 %
- Langue de passation : français ou anglais
- Type d'examen : examen à choix multiple

PRÉSENTATION DE L'EXAMEN

L'examen de la sous-catégorie 15.8 - *Entrepreneur en ventilation* aborde les matières suivantes :

- définitions et types de systèmes;
- encadrement législatif, normatif et réglementaire;
- lecture et interprétation des plans et devis;
- normes et exécution des travaux.

PRÉPARATION À L'EXAMEN

Pour vous préparer à l'examen, il est recommandé de consulter le **profil de compétences** qui décrit l'ensemble des habiletés et des compétences attendues du répondant et **qui pouvant-peuvent** être évaluées lors de l'examen.

Vous trouverez le **profil de compétences** et d'autres informations pertinentes sur notre site **WebInternet** : www.rbg.gouv.qc.ca/preparation-examens.

RESSOURCES

Vous pouvez aussi consulter la documentation disponible dans les bibliothèques publiques, collégiales et universitaires de votre région. Le personnel saura vous guider dans la recherche d'ouvrages de référence pertinents. De plus, vous trouverez de l'information sur le site [WebInternet](#) de la Régie du bâtiment du Québec ainsi que sur ceux de divers organismes : la Commission de la construction du Québec, le Registraire des entreprises du Québec, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, Revenu Québec, etc-[autres](#).

DOCUMENTS RECOMMANDÉS ET MATÉRIELS FOURNIS DURANT LA SÉANCE D'EXAMEN

À titre de répondant ou de répondante pour l'exécution de travaux de construction, ~~il vous incombe de vous devez~~ voir au respect des exigences législatives et réglementaires inhérentes à votre domaine de qualification. Vous devez donc régulièrement actualiser vos connaissances en regard de plusieurs lois, codes, normes et règlements. Voici les **principaux documents** qui couvrent la matière visée par l'examen :

Documents et matériels	Lecture recommandée	Fournis à l'examen
<u>Loi sur le bâtiment</u> (RLRQ, c. B-1.1)	X	
<u>Règlement sur la qualification professionnelle des entrepreneurs et des constructeurs-proprétaires</u> (RLRQ, c. B-1.1, r. 9)	X	
<u>Code de construction du Québec – Chapitre I, Bâtiment 2010</u>	X	X
<u>Code de sécurité</u> (RLRQ, c. B-1.1, r. 3)	X	
<u>Loi sur la santé et la sécurité du travail</u> (RLRQ, c. S-2.1)	X	
<u>Code de sécurité pour les travaux de construction</u> (RLRQ, c. S-2.1, r.4)	X	X
<u>Règlement sur la qualité du milieu de travail</u> (RLRQ, c. S-2.1, r. 11)	X	
<u>Loi sur l'économie de l'énergie dans le bâtiment</u> (RLRQ, c. E-1.1)	X	
<u>Règlement sur l'économie d'énergie dans les nouveaux bâtiments</u> (RLRQ, c. E-1.1, r. 1)	X	
ANSI/ASHREA – 62.1-2004 – Ventilation for Acceptable Indoor Air Quality	X	
CAN/CSA-F326-FM91 (C2005) – Ventilation mécanique des habitations	X	X
CAN/CSA B149.1-F10 – Code d'installation du gaz naturel et du propane	X	X
NFPA 96 (2004) – Ventilation Control and Fire Protection of Commercial Cooking Operations	X	
ACGIH, Industrial Ventilation	X	
HRAI (2006) – Residential Mechanical Ventilation	X	
SMACNA – HVAC Duct Construction Standards – Metal and Flexible	X	
Calculatrice, règle, papier, crayon, etc.		X

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Police :Italique

a mis en forme : Anglais (Canada)

Note : Seuls les documents et le matériel remis par le surveillant pourront être utilisés durant la séance d'examen.

a mis en forme : Non souligné

Plusieurs de ces documents sont disponibles, pour consultation, sur le site [Web Internet](http://www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca) des Publications du Québec à l'adresse suivante : www.publicationsduquebec.gouv.qc.ca

L'achat de ce document est possible à partir du site [Web Internet](http://www.csa.ca) de l'Association canadienne de normalisation (CSA) : www.csa.ca

D'autres livres de références peuvent vous aider lors de votre préparation.

POUR TOUTE INFORMATION COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS.

**VISITEZ LE WWW.RBQ.GOUV.QC.CA POUR CONSULTER NOS COORDONNÉES ET TOUTE
INFORMATION PERTINENTE À LA PASSATION DE VOTRE EXAMEN.**

Les renseignements contenus dans le présent document ne le sont qu'à titre indicatif et ne lient pas la Régie du bâtiment du Québec.
Ils peuvent être modifiés sans préavis.

a mis en forme : Droite : 0 cm, Taquets de tabulation : Pas
à 0 cm + 1,57 cm + 2,57 cm + 5,08 cm